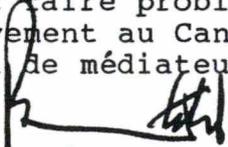


Cher lecteur, Chère lectrice,

Vous trouverez ci-joint le deuxième bulletin de la série "Le Canada au Conseil de sécurité des Nations Unies". Nous voulons remercier ceux et celles qui ont pris la peine de nous écrire pour nous faire part de leurs réactions au premier bulletin. M. Escott Reid, ancien cadre supérieur au ministère des Affaires extérieures et représentant de haut rang au sein de la délégation canadienne à la Conférence de San Francisco, a fait observer qu'il était conscient de la difficulté de cerner les fonctions du Conseil, mais qu'il lui semblait par ailleurs nécessaire de souligner que le Conseil est habilité à décider des modalités de règlement d'une situation internationale dangereuse et à imposer ces modalités en recourant à des sanctions ou en manquant de le faire (voir le chapitre VII de la Charte des Nations Unies). Il a en outre suggéré de rappeler aux lecteurs que les membres permanents ne peuvent opposer leur veto à une décision du Conseil prise en vertu du chapitre VI s'ils sont parties au différend. Nous notons d'autre part que le professeur Harald von Riekhoff a préparé un très intéressant document d'information intitulé "Canadian Attitudes and Approaches to the United Nations Security Council" pour le compte de l'Institut canadien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans le présent bulletin, on trouvera un survol des événements survenus au Conseil de sécurité depuis le 1<sup>er</sup> janvier, et quelques réflexions sur l'atmosphère qui y règne et sur la dynamique des délibérations qui s'y tiennent, l'accent étant mis sur les activités et sur le rôle du Canada. Nous avons retenu les passages les plus significatifs des centaines de pages publiées par le Conseil depuis le début de l'année.

La dynamique du débat au Conseil s'est transformée radicalement depuis que le Canada y a siégé la dernière fois, en 1978 et 1979. Le relâchement des tensions entre les super-puissances a mené à une coopération et à une concertation beaucoup plus grandes entre les membres permanents, ce qui, en retour, a agi sur la dynamique des travaux de sous-groupes tant au sein du Conseil qu'à l'extérieur, comme le Mouvement des pays non alignés (dont sept membres siègent au Conseil), l'OUA, les États de la ligne de front et les pays arabes. Le Canada, le Brésil et la Finlande sont les seuls pays qui ne soient ni membres permanents ni membres de ces groupes. Même si l'interaction entre les membres permanents et ces groupes peut faire problème, il reste que cette situation donne effectivement au Canada la possibilité de jouer son rôle traditionnel de médiateur.

  
Christopher W. Westdal  
Directeur général  
Direction générale des  
organisations internationales